

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 96-421-1931 Indemnité.

n° 96-421-1931

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

27 décembre 1931

Numéro JO

n° 421 du 31/12/1931

Date du numéro

31 décembre 1931

### TEXTE INTÉGRAL

l'indemnité de permanence du chef de la station côtière de T. S. F. prévue par l'arrêté du 15 janvier 1930 est portée à 500 francs, pour compter du 1er janvier 1932.